



Revue n°13 juin 2017  
*Regards externes*  
*sur la refondation de l'École*

---

## Les parents et l'école, les parents à l'école

**Bernard LEBRUN**

IA-IPR EPS, Académie de Nantes

*En 2013, le législateur dans la loi de Refondation de l'école considère qu'une place importante accordée aux parents constitue l'un des piliers de la Refondation de l'école. Dans ce texte, les parents sont considérés comme des acteurs essentiels de la coéducation. Mais co-éduquer n'est pas co-enseigner, ni co-gérer l'espace scolaire.*

*Il n'est pas facile de qualifier la place des parents dans l'école; celle-ci est difficile à définir. Le présent article se propose d'expliciter le point de vue d'un pédagogue sur cette question difficile de la définition, de la place, du rôle et de la contribution des parents au sein de l'école.*

*Il s'efforce alors de préciser l'espace d'intervention des parents par le biais des thématiques sur lesquelles il importe de leur donner la parole en répondant aux questions suivantes: quelle doit être la contribution des parents dans la définition des grands choix politiques en matière d'école, peuvent-ils contribuer à la définition des choix stratégiques de politique éducative à l'échelle d'un établissement, peuvent-ils être des partenaires à part entière dans la gestion des cas individuels?*



## Une demande institutionnelle

La loi 2013-595 du 8 juillet 2013, loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'école de la république, institue les relations entre parents et enseignants comme des gestes professionnels pour les cadres de l'école. La circulaire du 15/10/2013 vise à renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires. Elle précise les objectifs en insistant sur la nécessité d'aider les parents à se familiariser avec l'école et aux devoirs des enseignants de favoriser leur compréhension du fonctionnement de l'institution scolaire, car elle favorise la réussite scolaire des élèves.

Dès lors, communiquer avec les parents est un acte professionnel consacré par le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation de 2013. Des dispositifs spécifiques comme « la mallette des parents » répondent aux orientations législatives. Ils demandent d'accorder une attention particulière aux parents les plus éloignés de l'institution scolaire. Le référentiel de l'éducation prioritaire inscrit également la relation entre parents et enseignants comme un élément majeur de la réussite des élèves.

Pour le législateur, la coopération entre les parents et l'école apparaît comme un levier essentiel de la réussite scolaire. La question qui se pose alors porte sur la nature et le niveau des échanges entre les parents et le monde scolaire : quels sont les différents niveaux d'interlocuteurs qui peuvent entendre et prendre en compte les propositions des parents ? Sur quels types de sujets est-il légitime qu'ils puissent s'exprimer ?

Il semble nécessaire de distinguer la place des parents à l'échelle des grands choix éducatifs en matière de finalités, de grands objectifs, de principes structurants le système éducatif qui relève de l'État, de la place des parents, et du rôle qui leur est attribué, à l'échelon local d'un établissement scolaire.

---

### Le choix d'une politique éducative

---

Dans le système éducatif français actuel, les choix fondamentaux d'une politique éducative ne se décident pas à l'échelle locale. C'est l'État qui fixe les grandes orientations, les finalités, les objectifs les programmes, et les grands principes qui organisent le système éducatif. C'est donc à l'occasion des élections présidentielles et des députés que les citoyens choisissent parmi les différents projets éducatifs présentés par les candidats. Tout citoyen exprime donc, par son vote lors de ces échéances nationales, un choix d'une politique qui intègre, pour une part, les grandes orientations en matière d'éducation.

---

### Au niveau local, quelle place pour les parents ?

---

Accorder une place aux parents dans les écoles vise à faciliter la construction de la posture d'élève en produisant de la cohérence éducative. Il s'agit en quelque sorte, que la parole parentale et celle des enseignements scolaires soit cohérentes entre elles, qu'elles s'inscrivent dans une même logique, sans se confondre. Comment cette coéducation peut-elle se construire et se mettre en forme dans le cadre des écoles ?

Fondamentalement, les parents n'ont pas pour rôle de peser sur les choix des équipes pédagogiques d'établissement, par contre, ils contribuent de manière importante à faciliter, pour leurs enfants, l'accès à l'école et la compréhension de ce qui y est fait. Finalement, les pédagogues professionnels sont d'abord et avant tout dans l'attente d'une posture parentale qui soutient leur action, qui la valorise. Pour que cette valorisation soit possible, il est nécessaire que les parents soient informés de ce qui se passe au sein de l'école, qu'ils connaissent les choix des équipes d'établissements. L'enjeu des échanges avec les parents consiste alors à les informer de ce qui passe dans l'école, à expliquer les choix pédagogiques et didactiques faits par les enseignants pour qu'ils les comprennent et puissent eux aussi présenter ces choix de manière positive à leurs enfants. L'adhésion des parents au choix de l'école est une condition indispensable pour que les élèves aient envie d'apprendre et considèrent que les moments passés à l'école sont des moments riches, intéressants pour l'acquisition de la culture et la construction de leur personnalité. C'est à la construction de l'adhésion à ces choix que les enseignants ont à travailler.

Plusieurs stratégies sont possibles pour se faire :

- communiquer sur les choix : la coéducation consiste à créer des espaces où se construisent les relations, la connaissance et la reconnaissance entre enseignants et parents. Certains de ces espaces sont institutionnellement définis, par exemple le conseil d'administration d'un établissement scolaire. D'autres comme les réunions parents professeurs, au cours desquelles les enseignants expliquent leurs démarches et les compétences visées dans leur enseignement, sont moins cadrées, mais jouent pour autant un rôle fondamental. L'enjeu est que tous les parents, y compris ceux qui se sentent les plus éloignés de la culture scolaire puissent être associés à ces échanges qui visent à informer les parents de ce qui se fait et se joue à l'école.

- impliquer les parents dans un certain nombre d'activités dans laquelle ils peuvent s'engager en accompagnement du travail des enseignants, dans le cadre de sorties, de forum des métiers par exemple. A cours de ces activités, qui se déroulent dans l'enceinte scolaire, leurs interventions se contextualise dans le cadre d'un projet dont les objectifs et les démarches sont définis par les enseignants.

L'adhésion des parents aux propositions pédagogiques et didactiques des enseignants est une condition fondamentale de la réussite scolaire. En effet, comment en serait-il autrement ? Comment un enfant peut-il s'inscrire dans les perspectives que proposent les enseignants si leurs choix ou leurs initiatives sont dénigrés par les parents ?



## Le suivi des élèves

---

### Co-participer au suivi individuel des élèves.

---

Si les parents n'ont pas à interférer dans la définition des choix didactiques et pédagogiques qui sont construits à l'échelle d'un établissement scolaire en matière de politique générale, leur contribution et leur positionnement en tant qu'acteur à part entière dans la gestion des cas individuels sont cruciaux. Ce partenariat a des incidences sur la réussite scolaire notamment au moment des choix d'orientation. Sur la question de la régulation individuelle du travail des élèves et sur celle essentielle de l'orientation, un partenariat doit s'instaurer.

C'est par l'échange approfondi et égalitaire entre les parents, les enseignants et les élèves que les choix les plus éclairés possibles peuvent se construire. Seul un dialogue respectueux entre les élèves, les parents et les enseignants peut permettre des choix d'orientations lucides qui tiennent compte des aspirations et des capacités des jeunes, en évitant à la fois l'écueil d'entériner les inégalités sociales inscrites dans les demandes des familles, qui peuvent se traduire par le manque d'ambition, et l'écueil d'une orientation dans laquelle les enseignants ne se placeraient pas toujours forcément au service de l'intérêt de l'élève, mais plutôt au service du fonctionnement du système scolaire. L'accompagnement des parents en matière d'orientation et les échanges avec les parents considérés comme de véritables partenaires sont une nécessité qui n'est pas incompatible avec leur responsabilisation.

---

### Une contribution essentielle dans la gestion des incidents

---

Il n'est pas rare que dans la gestion des incidents, des actes d'indiscipline, les équipes enseignantes soient confrontées à des postures parentales qui se présentent comme des défenseurs de leurs enfants qui minimisent la gravité des actes commis, discutent ou même refusent les sanctions proposées. Cette posture, qui peut se comprendre, génère de grosses difficultés. La plus importante est sans doute l'incapacité de la sanction à éviter la reproduction de l'acte d'incivilité si l'enfant perçoit que ses parents estiment que la sanction est injustifiée, ou mal calibrée. En effet dans l'école, sanctions et punitions ont vocation à devenir éducative. Elles visent avant tout à permettre à l'élève de mieux comprendre la portée de l'acte d'indiscipline qu'il a commis et de prendre conscience de la nécessité de ne plus le commettre. Si les parents ne sont pas dans cette compréhension de la sanction éducative, toute tentative pour qu'elle apparaisse comme telle aux yeux de l'élève est vaine.

Dans ces situations, le dialogue des équipes enseignantes et des chefs d'établissement avec les parents est incontournable et délicat puisqu'il est nécessaire de leur faire entendre la manière dont cet incident est traité. Le rôle des parents ne consiste donc pas à accepter sans discuter les stratégies proposées par l'établissement scolaire pour gérer ces actes d'indiscipline, mais d'engager un véritable dialogue enseignant/ parent dont l'objet est de partager une démarche éducative conjointe.



## Conclusion

Des articles de la revue *e-novEPS* ont déjà évoqués les stratégies et les démarches pouvant être construites, pour rendre plus efficace les communication avec les parents<sup>1</sup>. D'autres auteurs de la revue *e-novEPS* se sont déjà penchés sur la coéducation<sup>2</sup>. Cette contribution complète ces approches en mettant l'accent sur l'intérêt, le but et les enjeux liées à la coéducation. Il s'agit ici de réfléchir aux enjeux et aux objectifs de la communication avec les parents. Les enseignants et les parents interviennent prioritairement sur des temps et dans des espaces qui sont différents ; l'espace scolaire pour les enseignants, l'espace familial pour les parents. Ils doivent coopérer, échanger, mais leurs actions ne peuvent pas se confondre ni s'inter-changer.

L'idéal d'une coéducation qui place sur un même plan les enseignants et les parents pour envisager l'éducation, dans le cadre scolaire, ne paraît pas souhaitable. Chacun des deux partenaires doit rester à sa place, ce qui ne signifie pas pour autant que la participation des parents y compris durant le temps scolaire ne soit pas fondamentale pour la réussite des élèves.

---

<sup>1</sup> THUAL (V.), « Quelle communication pour les parents », *e-novEPS* n°9, juin 2015

<sup>2</sup> EVAÏN (D.), « La Coéducation », *e-novEPS* n° 7, juin 2014